

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - PRAP

La formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) permet au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Il est ainsi acteur de sa propre prévention mais devient aussi acteur de la prévention de son entreprise.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier et comprendre l'intérêt de la prévention
- Observer et analyser sa situation de travail et faire le lien avec les risques et atteintes à la santé
- Acquérir les gestes et positions pour prévenir les risques
- Connaître les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Contenus

- Présentation de la démarche PRAP
- Notions d'activités physiques, cognitives et sensorielles
- Caractérisation et évaluation du risque
- Les Troubles Musculo Squelettiques
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les techniques de manutention

Modalités pédagogiques

- Présentiel et/ou distanciel
- Alternance d'apports théoriques et pratiques

Modalités d'évaluation

Des mises en situation sont proposées afin d'évaluer si les objectifs sont atteints

Public/Pré-requis

Tout professionnel des secteurs sanitaire et social dont l'activité professionnelle comporte une part importante de travail physique dont la manutention des personnes

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

390 € nets de taxe / Stagiaire

Intervenants

Formateur IRTS, consultant expert

Dates et lieu

Hérouville Saint-Clair (14)
Session 2021 : 20 et 21 mai

Contact

Chloë BEAUMONT
Tél. 02 31 54 42 54
cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr



Individuel



Intra-institutionnel